SUPPLEMENT DE

# L'ABEILLE.

MERCREDI, 4 MARS 1835.

## VENTES PAR LE REGISTER.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Ventes par le register des testamens. Samedi 7 Mars 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir : Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.

Terrain N°. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.

Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borné d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.

Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations ; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.

Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.

Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds, de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces au côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé sur le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour W. F. C. DUPLESSIS.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Felix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 26 fév

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves. Vente par le register des testamens—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves, en date du 23 février 1835, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, le mardi 7 avril prochain, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu François Bernard Parquett.

1. Un lot de terre situé rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, ayant vingt cinq pieds quatre pouces de face à partir du milieu du mur de la maison appartenant actuellement à John Goldenbow, qui le limite à gauche, et du milieu du mur de la maison appartenant à Jean Nalin, qui limite aussi, du côté droit, le susdit lot de terre qui a une profondeur de cent vingt pieds et une même largeur de vingt-cinq pieds quatre pouces partant de la rue de Chartres, sur quatre vingt pieds de profondeur, delà ouvrant sur la ligne du fond de la propriété Goldenbow, de manière à avoir, à partir de cette profondeur de quatre vingt pds, une largeur de soixante pieds, ensemble les édifices qui se trouvent construits sur le dit lot de terre.

2. Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, ayant quarante pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouve construite.

Conditions : 6, 12, 18, 24, 30, 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

2 mars W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

**COUR DE PREUVES**—Paroisse d'Orléans—Vente par le register des testamens—Lundi 6 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Francis R Glavarry, l'esclave suivant, et la propriété foncière, savoir :

Esclave—Walker, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans, travailleur à la journée.

Propriété foncière—Un lot de terre situé aux coins des rues des Français et Moreau, dans le faubourg Marigny, ayant quarante pieds de face sur la première rue, sur soixante et quinze pieds sur la seconde rue ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : l'esclave comptant, et le lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; un tiers comptant et la balance à un, et deux, ans de crédit, en paiemens égaux en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.

**COUR DES PREUVES**—Paroisse d'Orléans.—Vente par le register des testamens—Lundi 6 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, au coin des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feue Sophie Nezat, femme Zénon Gilbert Bagneris, la propriété foncière ci-après désignée; savoir :

Propriété foncière—Un lot de terre situé au faubourg Montreuil dans cette paroisse, faisant face à la rue Elmira, mesurant, mesure anglaise soixante pds de face sur cent vingt pieds de profondeur, et désigné par le no. 43, sur un plan tiré par le voyer de la ville, le 14 avril 1830, et déposé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, savoir :

1. Une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, et divisée en cinq appartemens. 2. Une cuisine en bois avec cheminée double, composée de deux appartemens avec une galerie. 3. Une autre bâtisse en bois.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

2 mars W. F. C DUPLESSIS, register.

Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

**COUR DES PREUVES.**—Vente par le register des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, le 20 février 1835, sur la demande de Thos Hervay, tuteur des mineurs légitaires, il sera exposé en vente par le soussigné register des testamens, samedi le 28 mars prochain à midi à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Samuel Livermore :

1o. Un terrain avec une belle maison sur ce terrain, située dans la rue Carondelet en bas de la rue Hevia, et attenant à la maison et un terrain appartenant et occupés par le Rev. Theodore Clapp. La maison est construite selon le contrat fait avec M. D. H. Trogood, c'est une maison à trois étages, ayant 25 pieds de face et dans le fond une profondeur de 51 pieds; les bâtisses dans le fond s'étendent 50 pieds y comprenant une galerie et latrines. Les façades des murs sont d'une qualité supérieure de briques de Baltimore. Les escaliers, plate forme, piédestaux, balustrades et les fenêtres de devant, les seuils et linteaux des portes sont de marbre blanc. Il y a une citerne et un puits dans la cour. Le toit est couvert d'ardoises, et la galerie de devant est de fer. Le tout est fait selon la manière du style moderne. Le dit lot mesure sur la rue Carondelet 28 pieds 1 pouce, et de profondeur 151 pieds 10 pouces d'un côté, et de l'autre côté 154 pieds 154 pieds 1 1-2 pouce jusqu'au mur appartenant à M. Millaudon, plus ou moins, et un droit de passage sur les lots 1, 2, 3, 4.

2. Est le lot et la maison adjoignant au terrain déjà décrit et cette maison est construite de la même manière. Ce lot mesure 43 pieds 1 pouce à la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du no 5, 154 pieds 1 pouce et 2 lignes, de là, sur une ligne parallèle à la ligne du lot no. 2, de 45 pieds, 10 pouces; de là, sur une ligne parallèle à la ligne du lot no 5, 114 pieds plus ou moins.

Quatre lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Poydras et Natchez, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize, sur un plan daté le 12 avril 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, notaire public en date du 1er mai 1833.

3. Le lot no 10 mesurant vingt pieds de face à la rue de Natchez, sur 78 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.

92. Le lot no onze attenant au lot no dix a les mêmes dimensions.

93. Le lot no douze attenant au lot no onze, a les mêmes dimensions.

94. Le lot no 13 attenant au lot no douze, a les mêmes dimensions.

4. Le terme non encore expiré du bail de tout ce morceau ou portion de terre, avec les bâtisses, situé au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues Notre Dame et du Commerce, ayant, mesure américaine, 92 pieds 7 pouces de face à la première rue sur 100 pieds 7 pouces de face à la seconde, formant dans la profondeur à 88 pieds 1 pouce et demi; le dit morceau de terre composé de trois lots désignés par les nos. 22, 23 et 24, sur un plan original fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 19 mai 1829, lequel bail expirera le 1er juillet 1847.

5. Le lot de terre no 104, acquis par le défunt et Edwd. Yorke, situé au faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur, et est borné du côté de la rue Girod par le lot no 105, et du côté de la rue Julie par les lots nos 103 et 102, lequel lot sera vendu en entier, par consentement du dit Edward York; un plan du dit lot sera exhibé à la vente.

6. Huit lots de terre situés au faubourg Delor, dans les rues Poeyfarre et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer de la ville le 7 avril 1833.

Le lot no 1 formant l'encoignure des rues Poeyfarre et Foucher, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le lot no 2, attenant au lot no 1, et les mêmes dimensions.
Le lot no 3 " no 2 do do
Le lot no 4 " no 3 do do
Le lot no 5 " no 4 do do

Le lot no 6 attenant au lot no 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.

Le lot no 7 attenant au lot no 6, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 8 mesurant 20 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots nos 1, 2, 3, 4 et 5, et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no numéro 6.

7. 33 lots de terre, acquis de la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Le lot no 10 ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur à une allée de 6 pieds, de l'usage commun des dits ilets nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Le lot no 11 ayant les mêmes dimensions
Le lot no 12 " " do
Le lot no 13 " " do
Le lot no 14 " " do
Le lot no 15 " " do
Le lot no 16 " " do
Le lot no 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St Joseph.

Le lot no 18 mesurant 26 pieds de face à la rue Saint-Joseph, sur 120 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots nos 19, 20, 21, 22 et 23.

Le lot no 19 ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 20 " " do
Le lot no 21 " " do
Le lot no 22 " " do
Le lot no 23 mesurant 2? pieds sur 120.

Le lot no 31 ——Dans le morceau de terre, de forme irrégulière, qui se trouve entre les rues St Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et des Tritons, sur 104 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot no 33, et 94 pieds 4 pouces aussi de profondeur sur la ligne du lot no 6.

Lots de terre dans l'îlet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons

Le lot no 64 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie, sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Le lot no 65 ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 66 " "
Le lot no 67 " "
Le lot no 68 " "
Le lot no 70 " "
Le lot no 71 " "
Le lot no 72 " "
Le lot no 73 " "

Le lot no 74 ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur 128 pieds de face à la rue Baronne, lequel lot forme l'encoignure; lots dans l'îlet borné par les rues Philippe, Julie, des Tritons et 'Mobile Landing,' le lot 101 ayant 25 pds 3 pces de profondeur entre les lots 100 et 102, lot sur Julie, et 120 pieds de profondeur, et 25 pieds huit pouces dans le fonds, borné par les nos 131 et 132.

Six lots de terre entre les rues St. Pierre, St. Paul, Julia street Landing; lot no 145 ayant 26 pieds de face sur Julia street Landing, sur 25 pieds 8 pouces dans la profondeur et 130 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure; lot no 146 ayant 26 pieds sur 120; lot no. 147, mêmes dimensions; lot no 148 do. do; lot de terre entre la rue du Bassin et le faubourg Saulet; lot no 320 ayant 25 pieds de face au Covington Landing, sur 100 pds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots furent acquis par le défunt de la compagnie du canal et de la banque, par acte au rapport de G R Stringer, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au delà de dix ans, en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan desquels susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, not. public, successeur de G R Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

Les acquéreurs des lots nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 24 devront payer les frais qui furent faits pour fouiller les fossés, faire les barrières, poser les banquettes, et combler les côtés des murs, à peu près $50 par lot.

Cinq lots de terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet no. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation, et désignés sur un plan de 28 lots de terre, dressé par C F Zimpel, député voyer de la ville, le 3 janvier 1833, par les numéros 23, 24, 25, 26, et 27.

Le lot no. 23 mesure 25 pieds de face sur la rue Constance sur 127 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur; le lot 23 mesurant 27 pieds de face à la rue Edward, sur 159 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur attenant dans le fonds au lot no. 17; le lot no. 25, attenant au lot no. 24, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot no. 15; le lot no. 26 attenant au lot no. 25, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fond au lot no. 16; le lot no. 27, attenant au no. 26, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fond au lot no. 14.

Conditions de la vente : Un quart comptant, la balance sur un crédit de 1, 2, et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant intérêt au taux de huit pour cent par an, garantie par un hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur ayant le privilège de donner [au lieu du comptant] des billets endossés à satisfaction à 6 mois de date portant intérêt au même taux de huit pour cent par an, de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour

W F C DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant J. Mossy, not. public, aux frais des acquéreurs. 26 fév

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse d'Orléans.—Vente par le Register des testamens—Vendredi 13 de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse du Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Thomas P. Harper, les propriétés foncières qui suivent, savoir :—

1°. Un Terrain situé dans le faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, et étant plus amplement désigné sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville daté le vingt neuf décembre 1829, par le terrain no. 5, situé à l'encoignure des rues Nuns et Religieuses, mesurant, quarante pieds de face sur la première, sur cent pieds 8 pouces, faisant face à la dernière, et borné d'un côté par le terrain no. 4, et de l'autre par le terrain no. 5, ensemble tous les privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2°. Un autre Terrain situé dans la paroisse de Jefferson dans le faubourg des Religieuses, dans le bloc renfermé par la rue des Religieuses, le chemin de Ste. Marie, la rue St. Amant et le chemin Ste. Félicité, dénommé par le no. 3 dans le bloc no. 8 A, sur le plan tiré le vingt troisième jour mai 1829, par Joseph Pilié, voyer de la ville, ce plan se trouve dans le bureau de Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, ledit terrain mesure quarante huit pieds un pouce face, sur la rue des Religieuses, et quarante pieds de face sur la rue St. Amant, borné d'un côté par le terrain no. 2, sur la ligne s'étendant cent cinquante sept pieds, un pouce deux tiers dans la profondeur, et de l'autre côté par le terrain no. 4 sur une ligne s'étendant cent trente et un pieds, sept pouces un tiers, dans la profondeur (le tout d'après la mesure française.)

Conditions — 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, not publ, aux frais des acquéreurs. 10 fév

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.— Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 10 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à la Bourse à midi, pour le compte de la succession de feu Christophe Nagel, décédé; les esclaves et propriétés ci-après décrits, savoir,

ESCLAVES.

1°. Aimée, négresse âgée d'environ 60 ans, domestique de maison, maladive.

2°. Célestin, nègre, âgé de 50 ans, cigarier adonné à la boisson.

3°. Celie, négresse, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et son enfant Marie, négritte, âgée d'environ 4 mois.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et George son fils, âgé d'environ 20 mois.

5°. Jossé, nègre âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de lait propre à tout, mais se livrant à la passion de la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

Un Terrain situé en cette ville à l'encoignure des rues des Remparts et Dumaine, ayant, mesure française, soixante trois pieds de face à la rue des Remparts, sur soixante pieds environ de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de 4 appartements, une galerie, 2 cabinets et deux cuisines en briques dans la cour dont une à étage et l'autre basse, laquelle propriété est vendue sujette aux frais des banquettes qui doivent être payées par l'acquéreur à la Corporation, qui les fait faire en ce moment.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant mesure française, 34 pieds environ de face à la rue du Maine, sur 61 pieds de profondeur; ensemble une maison en ... composée de 4 appartements, galerie, 3 cabinets, et une cuisine haute également en bois.

3°. Un Terrain situé aussi en cette ville, rue Toulouse, entre les rues des Remparts et celle Bourgogne, maintenant occupé ... par M. Labrouche Duzan, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds ... de profondeur; ensemble les bâtisses ...; ledit terrain sujet à une rente annuelle et perpétuelle de 60 piastres due à la Corporation de la Nouvelle Orléans.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Erato et Nayades, et 120 pieds de face et profondeur sur la rue Erato; ledit terrain désigné par le no. 8, de l'ilet no. 72 au plan dudit faubourg.

5°. En un lot de Terre de forme irrégulière situé dans la ville de McDonogh, de l'autre bord du fleuve, Paroisse d'Orléans, désigné par le no 114, sur le plan de ladite ville, et borné par la rue Franklin, la rue Pudonce et la Reserve.

Conditions de la vente :—Les esclaves en deux paiemens égaux, à un crédit de 6 et 12 mois; et les propriétés foncières, en trois paiemens égaux, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 fév

**PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES**

VENTE par le Register des Testaments—Samedi 7 mars 1835, à midi j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Rick, les esclaves suivans ; Simon, nègre d'environ 30 ans, charretier, Viey, négresse âgée d'environ—ans, domestique de maison, et son enfant nommé Charles, âgé d'environ—ans, lequel enfant devra être affranchi lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans. Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, devant mon bureau, pour compte de la susdite succession, un dray et une charrette.

Conditions de la vente : les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et le dray et charrette payables comptant.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 fév

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 27 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Joseph J. Trappan décédé, les propriétés foncières suivantes, savoir :

Propriétés Foncières.

1°. Un lot de Terre, no 11 situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Religieuse, formant l'encoignure des rues de Félicité et Prytanée, mesurant 60 pieds, 6 pouces de face sur la rue de Félicité sur 107 pieds, 7 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, et 108 pieds 9 pouces et une fraction de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 10 et 60 pieds 10 pouces dans le fond, sur la ligne qui le sépare du lot no. 21.

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le faubourg Religieuse paroisse Jefferson, et plus particulièrement désigné sur un plan tiré par Jph. Pilié, voyer de la ville, daté le 29 de décembre 1829 par le lot no. 21 mesurant (mesure française) 40 pieds de face à la rue Nonnes, sur 108 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 3 et 76 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, lesquelles lignes se touchent dans le fonds par une ligne mesurant 47 pieds, ensembles tous les privilèges qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens. Mercredi le dix-huitième de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St. Louis et Chartres pour compte de la succession de feu Paul Le Dubourg, et à la folle enchère de Amédé Gardanne, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Isaac, nègre américain, âgé d'environ 23 ans, charretier, depuis environ six ans dans ce pays, bon sujet. Conditions de la vente :—La moitié payable dans le mois de mars 1835 et l'autre moitié dans le mois de mars 1836, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais de l'acquéreur. 14 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 6 mars 1835, à 10 heures, a. m., j'exposerai en vente à l'encoignure des rues Français et Moreau, faubourg Marigny, les Meubles meublants, appartenant à la succession de feu Francis R. Glavarry.

Conditions—Comptant.—Par ordre de la cour.

27 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour de Preuves—Succession de Henry de Ende—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

28 fév W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

**AVIS.**—Les créanciers de M. Barthélemy Chauvin Delery, sont invités par le syndic de la faillite, soussigné, et dans les dix jours qui suivent la présente date, de lui présenter leurs titres pour qu'il puisse faire son compte de liquidation et répartition aux créanciers de ladite faillite et afin de la présenter en cour.

Le syndic des créanciers de la faillite de M. By. C. Delery.

24 février—4 J. B. LAPORTE.

**COUR DES PREUVES.**—Paroisse d'Orléans.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 17 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Mercier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

Un lot de Terre situé rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 63 pieds 10 pouces, 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur 181 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine, borné sur la ligne supérieure par la propriété de dame Plantevigne, et sur la ligne inférieure par la propriété du sieur de Pontalba.

Si la propriété ci-dessus décrite ne rapporte pas le prix de l'estimation, elle sera de suite vendue selon les divisions des plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exposés à la Bourse, avant le jour de la vente, savoir :

Le lot N°. 1. sur le plan dressé par Jh. Pilié, mesurant 21 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue de la Levée, 117 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de dame Plantevigne, et de l'autre par le lot N°. 2, dudit plan.

Le lot N°. 2 attenant au lot ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 3, attenant au lot N°. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 181 pieds 3 pouces, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Jh. de Pontalba, ayant la même largeur tout le long la ligne qui le sépare du lot N°. 2, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure la ligne inférieure.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement lesdits billets seront divisés en coupons.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs. 13 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 11 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Louis Foucher, les esclaves ci-après décrits, savoir ; Ethick, nègre américain, âgé 24 ans, bon ouvrier ; Zelino, négresse africaine, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse, et Célestin, nègre créole, âgé 21 ans, charretier, un peu jardinier et palfrenier.—Conditions de la vente.—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spécial.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas, not. pub., aux frai des acquéreurs. 30 janv

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour des Preuves—paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—vente par le register des testaments, Samedi, 14 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour le compte de la succession de feu Maurice Crowell, l'esclave BETSEY, âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour

W F C DUPLESSIS, rég des tests

N. B. l'acte de vente sera passé pardevant Felix Grima, esqr., not. public, aux frais des acquéreurs. 11 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi 11 de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Louis Blanchard, h. de c. l. et de Michel Blanchard h. de c. l. copropriétaire qui consent à la vente ; L'esclave ci-après décrit ;

Un nègre nommé Janvier, âgé de trente deux ans, bon vent, un peu employé à bord des bâtimens comme arrimeur, et ayant eu un bras démis, ce qui l'empêche de faire de forts ouvrages.—Conditions de la vente :—Comptant—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theo Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 2 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens Jeudi, 26 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres en vertu d'un décret en date du onze février 1835, dans l'affaire de Joseph Barker contre les exécuteurs testamentaires de feu Thomas Compton, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession dud. Thomas Compton, savoir :

Un lot de Terre situé au faubourg Annonciation et formant l'encoignure des rues Constance et Lacourse, mesurant cent vingt pieds de face sur chaque rue, et une même profondeur. Ladite propriété étant la même qui fut acquise par le défunt de James Armor, par acte passé pardevant William Christy, notaire public, en date du 31 décembre 1833.

Conditions de la vente :—$2000 et le frais payables comptant $2000 payables le 31 décembre 1835, $2000 payables le 31 décembre 1836 et $2000, payable le 31 décembre 1837, et la balance du prix s'il y en a comptant.

Par ordre de la cour,

21 fév W. F. C. DUPLESSIS, register.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi 7 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres pour compte de la succession de feu Jonathan Bal, les esclaves ci-après décrits, savoir, 1°. George, âgé d'environ 45 ans ; 2°. Enock, âgé d'environ 25 ans ; 3°. Ned, âgé d'environ 30 ans. Conditions de la vente : Comptant.—Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire pub., aux frais des acquéreurs. 4 fév.

**COUR DES PREUVES**—Vente par le Register des testamens.—Vendredi 6 mars 1835 à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Legg Sr. l'esclave ci-après décrit, savoir : Lizy, négresse âgée d'environ 20 ans.

Condition de la vente : comptant. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register

N. B. L'actes de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs. 2 fév.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour de Preuves—Vente par le register des testamens—Vendredi 6 mars à midi j'exposerai en vente, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Prevost f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir,

Une partie d'un lot de terre situé rue Mandeville, faubourg Marigny, entre les rues Casacalvo et Moreau, ayant 25 pieds de face, mesure française, du côté sud de la rue Mandeville, sur 145 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances qui sont dessus.

Conditions de la vente : moitié comptant et l'autre moitié à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

2 février 1835 W F C DUPLESSIS, register.

N B—L'acte de vente sera passé par devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur

**PAROISSE D'ORLEANS**

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 9 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, la propriété ci-après décrite, savoir : cinq Terrains, appartenant en commun, au défunt et William Henry Chase, (le dernier ayant consenti que les droits auxdites propriétés soient vendus) situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet borné par les rues du Marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacaniers; lesdits terrains sont contigus et ont (mesure anglaise) chacun 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et des Pacaniers, et 159 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble toutes les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant.

Ladite propriété sera vendue conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur général, le 7 avril 1833 et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

L'acquéreur de cette propriété devra se charger du paiement de trois billets de la somme de $1333 1-3 chaque datés le 15 avril 1833 et payable, à un, deux et trois ans, et la balance du prix à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt de six pour cent du jour de l'adjudication, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N.B. L'acte de vente sera passé pardevant William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. janv

*Bureau de la Presse à coton de la Levée,*

Nouvelle Orléans, 17 février 1835.

LA papeterie de la Nouvelle Orléans étant en pleine opération, la compagnie est maintenant prête à exécuter les ordres qui lui seront donnés pour toute quantité de papier d'impression et à enveloppe, de toutes grandeurs; on en offre à vendre en quantité, à des termes raisonnables et à des prix plus modérés que ceux importés d'aucune des manufactures du nord. S'adresser au bureau de la compagnie à la presse à coton.

18 fév F. GATONNET, secrétaire.

**MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN.**—100 caisses rubans (listones); 4 do satin uni; 2 do do avec franges; à vendre par

J. LEBLANC & co.
rue Royale, no 103.

Aussi : 25 paniers vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, et un lot de bois de teinture.

27 fév

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—vendredi 6 mars 1835, j'exposerai en vente publique à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour le compte de la succession de feu Marguerite Guitonne, Renié, f c l, veuve de Jean Baptiste Angebert Dellonnar.

Un terrain no 11, entre les rues Lacourse, Robin, Constance et Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Constance sur 120 pieds de profondeur avec les batisses et amélioration qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 4, 8, et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

2 fev W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant H Pédesclaux, not. public aux frais de l'acquéreur.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Paroisse d'Orléans, Cour des Preuves—vente par le register des testaments—Mercredi 11 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. C. Michel, les esclaves suivants, savoir :

1°. Un mulatre nommé THOMAS, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison, lequel mulatre ci-nommé d'après une clause du testament du défunt J. C. Michel, doit être affranchi dans cinq ans, à compter du 2 juin 1834.

2°. Une négresse nommée MARY, âgée d'environ 22 ans, cuisinière, laquelle suivant le même testament doit être affranchie dans 10 ans, à compter du 2 juin 1834.

Conditions de la vente : la moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs. 4 fév

Succession de Mark Breen.

**COUR DE PAROISSE**—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

26 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

**COUR DES PREUVES**—Attendu que madame Vicenta de la Ronda a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joaquin Tapia décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

21 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi, 9 mars 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Paul Lacour Doisrug, décédé, 18 terrains situés au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de Hugues Pédesclaux, not. public, savoir :

Terrain nos 1, mesure 32 pieds face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 2, attenant au no. 1, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 3, attenant au no. 2, et mesure 32 pieds, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 4, attenant au no. 3, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19.

Terrain no. 5, attenant au no. 4, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 6, attenant au no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12.

Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11.

Terrain no. 8 attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valcour Foucher f. c. l.

Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.

Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et face à la rue Bassin, lignes parallèles et borné dans le fonds par la propriété de P. Fornont f. c. l.

Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no. 7.

Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 11 pouces, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.

Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 5.

Terrain no. 14, attenant au no. 13, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 18.

Terrain no. 16, attenant au no. 15, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 18.

Terrain no. 17, attenant au no. 16, et mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, et face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no. 18.

Terrain no. 18, mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, lignes parallèles, et borné d'un côté par les terrains nos. 14, 15, 16 et 17, et de l'autre côté, par le terrain no. 19, et dans le fonds par le terrain no. 13.

Le terrain no. 19, mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes lignes parallèles, et borné d'un côté par le terrain no. 18, et de l'autre par les terrains nos. 1, 2, 3 et 4, et dans le fonds par le terrain no. 5.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets en coupons endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

N. B. Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs. 5 fév

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves.—Vente par le register des testamens.—Vendredi, 13 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feue Marie Louise Sénéthal d'Auberville, veuve Francisco Bouligny, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir ; Henri, mulâtre âgé d'environ quatorze ans, domestique de maison, adonné à la boisson,

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le district de Barataria, ayant 7 arpens, plus ou moins, de face sur le côté droit du bayou des Familles, sur quarante arpens, plus ou moins, de profondeur.

Conditions de la vente : L'esclave payable, un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit et le morceau de terre à un, deux et trois ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les dits billets devant être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administrateur.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, reg des tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév

**BUREAU**

De la Compagnie des Architectes du 3ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 mars prochain, le 5ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront, au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis ; et les paiemens déjà effectués.—Par ordre de la direction.

FLEURY GENERELLY,
Secrétaire.

24 fév

VINGT barils langues sèches, récemment reçues et à vendre par

28 fév TOURNE & BECKWITH.